



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Laurence Dehaut, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliise, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Nadège Bonny, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jan Verbeke, Sandra Ferretti, Eric Godart, *Conseillers*.

Séance du 19.11.19

#Objet : Adoption de la convention d'infrastructures entre l'Administration communale de Watermael-Boitsfort et l'asbl Gemeenschapscentrum WaBo dans le cadre du plan de gestion culturelle intégré#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu l'adoption par le Conseil communal à la date du 19.11.2019 du "cultuurbeleidsplan 2020-2025";

Vu le décret du 13 juillet 2001 stimulant l'intégration d'une politique culturelle intégrée ;

Vu l'arrêté d'exécution du 11 janvier 2002 de la communauté flamande en application du décret du 13 juillet 2001 stimulant l'intégration d'une politique culturelle intégrée ;

Vu le changement du décret du 23 décembre 2006 prévoyant l'élaboration d'un plan de politique culturelle néerlandophone intégrée ;

Vu l'arrêté Ministériel du 13 février 2007 modifiant l'arrêté Ministériel du 29 mai 2002 arrêtant la structure du plan communal de la politique culturelle, le plan de la politique de la bibliothèque et le plan de la politique du Centre culturel ;

Vu le décret du 6 juillet 2012 sur la stimulation d'une politique culturelle locale durable et de qualité ;

Considérant que dans ce cadre il y a lieu de déterminer les infrastructures que les diverses parties mettent à disposition et que ceci donne lieu à l'établissement d'une convention entre l'Administration communale de Watermael-Boitsfort et le Gemeenschapscentrum WaBo ;

Sur proposition du Collège échevinal,

DECIDE

Dans le cadre du plan de gestion culturelle intégrée néerlandophone de Watermael-Boitsfort d'adopter la convention d'utilisation d'infrastructures établie entre l'Administration Communale de Watermael-Boitsfort et le Gemeenschapscentrum WaBo, telle que reprise en annexe.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 26 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 20 novembre 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Daniel Soumillion